



Sassurance décès invalidité

Par **DEZWELLE**, le **02/04/2008** à **21:12**

Bonjour, rnrnEn 2002, lors de l'achat de notre maison, nous avons souscrit un contrat d'assurance décès invalidité et avons toujours réglé nos cotisations. rnrnEn 2006, mon époux s'est fait opérer d'une hernie discale. rnrnNous avons respectés le délai de 91 jours de carance et après avoir rempli de nombreux questionnaire, envoyé des courriers et passé devant un expert, en juin 2007, nous avons reçu un courrier de notre assurance précisant non seulement qu'elle ne prendrait pas en charge les échéances de notre pret, mais en plus, qu'elle mettait fin au contrat d'assurance de mon époux. rnrnMotif de cette exclusion : mon époux à fait une fausse déclaration, il avait fait une allergie aux acariens en 1998 necessitant la consultation d'un pneumologue. rnrnDepuis 1998, mon époux n'a jamais eu de problème respiratoire. rnrnEt en plus, nous avons sollicité cette assurance pour un problème de dos.rnrnEn 15 mois d'arrêt, nous avons continué à payer notre maison. rnrnQue nous conseillez vous de faire?